

Insee Analyses

Provence-Alpes-Côte d'Azur



N° 58

Février 2018

44 % de l'emploi salarié marchand régional dépend de centres de décision extérieurs

En 2015, 424 000 emplois salariés du secteur marchand de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont contrôlés par des centres de décisions situés hors de la région. Ils témoignent à la fois d'une attractivité du territoire pour l'implantation d'entreprises nationales ou étrangères et d'une certaine dépendance extérieure. Pour 319 000 emplois, le centre de décision est situé dans une autre région française ; pour 105 000, il est à l'étranger. Ils représentent au total 44 % de l'emploi salarié marchand régional contre 46 % en moyenne dans les régions de province.

Si la plupart des salariés concernés travaillent dans les secteurs du commerce et du transport, c'est dans les activités financières, l'information-communication et l'industrie que l'intensité de la dépendance est la plus prononcée.

À l'inverse, les centres de décision localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur contrôlent 119 000 emplois dans les autres régions françaises et environ 50 000 à l'étranger. Ce rayonnement est principalement porté par des fleurons régionaux des services aux entreprises et du transport.

Sébastien Novella, Insee

Au cours des vingt dernières années, l'organisation des entreprises s'est complexifiée. Les structures de groupe se sont développées, tout en s'affranchissant des frontières locales, régionales voire nationales. Étudier le tissu productif d'un territoire comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur nécessite donc d'analyser les relations de contrôle et de dépendance entre les implantations locales des entreprises et leur centre de décision effectif (*définitions*).

424 000 emplois salariés dépendants

En 2015, 424 000 emplois de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 44 % des emplois salariés marchands de la région, dépendent d'un centre de décision extérieur aux frontières régionales (*figure 1*). Pour 319 000 d'entre eux, soit un tiers des salariés de Paca, le centre de décision est localisé dans une autre

■ 44 % des salariés de la région sont dépendants

Part des emplois salariés dépendant de centres de décision extérieurs dans l'emploi salarié en 2015, par région (en %)

Intensité de la dépendance

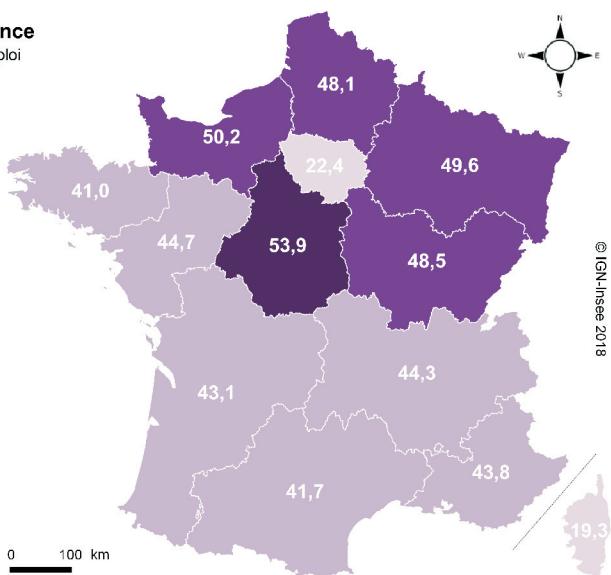
Part des dépendants dans l'emploi salarié de la région (en %)

- 51 et plus
- 45 à moins de 51
- 23 à moins de 45
- 19 à moins de 23

Régions

Moyennes

Régions : 39,9 %
Régions de province : 45,6 %



Champ : établissements employeurs marchands hors agriculture et intérim.
Source : Insee, Clap, Lifi 2015



région française ; pour 105 000 (soit 11 % des salariés de la région), il est situé à l'étranger.

Cette dépendance reflète à la fois l'attractivité de la région auprès d'entreprises extérieures et sa fragilité potentielle en cas de repli stratégique de ces dernières. Elle n'est toutefois pas spécifique à Provence-Alpes-Côte d'Azur. Légèrement inférieure à celle observée en moyenne dans les régions de province (46 % de l'emploi salarié), elle est comparable à celle des régions voisines Auvergne-Rhône-Alpes (44 %) et Occitanie (42 %). Elle est néanmoins deux fois supérieure à celle observée en Île-de-France (22 %).

Au sein de la région, l'intensité de la dépendance varie sensiblement selon les territoires. Ainsi, un emploi salarié sur deux des Bouches-du-Rhône est dépendant d'un centre de décision extérieur à la région. À l'inverse, avec un taux de dépendance extra-régionale de 28 %, les Hautes-Alpes constituent le département le plus autonome de Paca. Si les Alpes-Maritimes partagent avec les Bouches-du-Rhône une dépendance à l'étranger plutôt élevée (respectivement 13 % et 12 % de leur emploi salarié marchand), la dépendance aux autres régions françaises y est nettement moindre (29 % contre 37 %). À un niveau plus fin, certains territoires se distinguent plus encore. Près de six emplois salariés marchands sur dix de la zone d'emploi d'Istres – Martigues, très industrielle, sont dépendants d'un centre de décision extérieur à la région. Cette proportion est d'un sur deux dans la zone de Marseille – Aubagne et passe à un sur quatre dans celle de Menton – Vallée de la Roya.

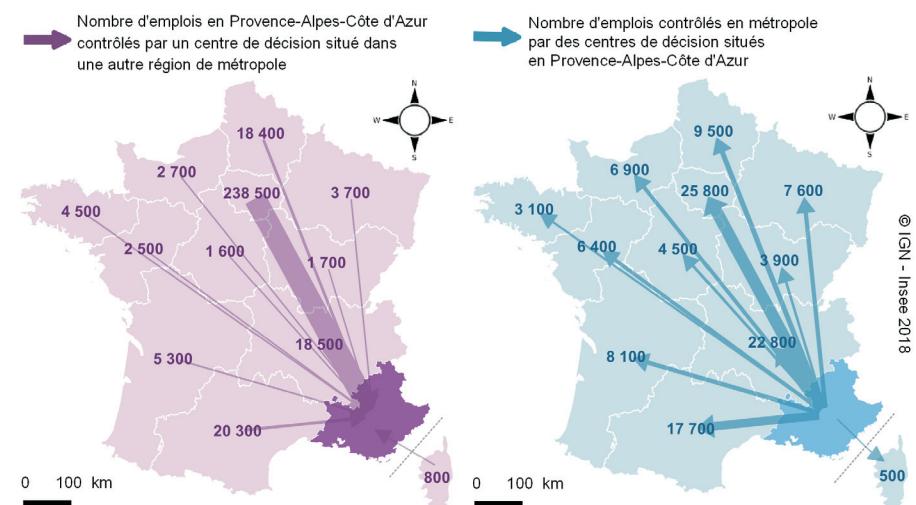
Un salarié sur quatre dépend d'un centre de décision francilien...

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 10 700 établissements concentrant près d'un salarié sur quatre de la région (238 500) sont contrôlés par des centres de décision situés en Île-de-France (*figure 2*). Ce contrôle francilien s'exerce sur toutes les régions de province (en moyenne 25 % des emplois), variant de 31 % des emplois salariés en Centre-Val de Loire à 16 % en Corse. À l'exception des régions Occitanie (20 300 emplois salariés marchands contrôlés en Paca), Auvergne-Rhône-Alpes (18 500) et Hauts-de-France (18 400), aucune autre ne contrôle plus de 6 000 emplois salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le palmarès des plus grands établissements de Paca contrôlés par une autre région témoigne du primat de grands groupes franciliens. Thalès Alenia Space, implanté à Cannes, est contrôlé depuis les Hauts-de-Seine par la tête du groupe

2 Une relation inégale surtout avec l'Île-de-France

Nombre d'emplois salariés contrôlés en Provence-Alpes-Côte d'Azur par des centres de décision situés dans d'autres régions métropolitaines et inversement en 2015

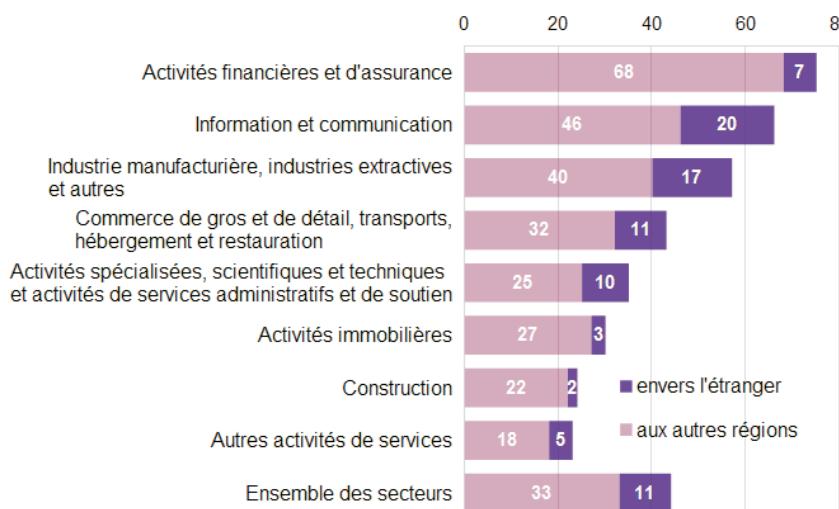


Champ : établissements employeurs marchands hors agriculture et intérim.

Source : Insee, Clap, Lifi 2015

3 Information-communication et industrie sont les plus dépendantes de l'étranger

Taux de dépendance des emplois salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur envers d'autres régions françaises et l'étranger en 2015, par secteur (en %)



Lecture : 75 % des emplois salariés des activités financières et d'assurance en Paca sont dépendants de centres de décision extérieurs à la région ; 68 % le sont envers des centres de décision situés dans d'autres régions françaises et 7 % envers des centres de décision situés à l'étranger.

Champ : établissements employeurs marchands hors agriculture et intérim.

Source : Insee, Clap, Lifi 2015

Thalès ; DCNServices et DCNNS Systèmes d'information à Toulon dépendent du siège parisien de Naval Group. De même, la caisse régionale du Crédit Agricole Mutual à Draguignan, le centre marseillais d'ingénierie du parc nucléaire en exploitation d'EDF, ELIOR Services Propreté et Santé à Meyreuil ou encore la Poste (Marseille) sont tous contrôlés par des sièges franciliens. Principales exceptions : Airbus Helicopters (Marignane) dépend du siège toulousain d'Airbus et Auchan Marseille dont le centre de décision est situé dans le département du Nord.

L'essentiel des salariés dépendant d'autres régions travaillent dans des établissements de taille plus réduite des secteurs du commerce (72 000 emplois dépendants dont 22 000 travaillant pour les seules entreprises Carrefour, Auchan, Casino et Monoprix) et du transport (52 000 dont 18 000 à la Poste et 8 000 à la SNCF). C'est toutefois dans les services financiers (31 000 emplois dépendants) et l'information-communication (18 000) que l'intensité de la dépendance est la plus élevée : respectivement 68 % et 46 % (*figure 3*) de l'emploi régional de ces secteurs dépendant d'un centre de décision

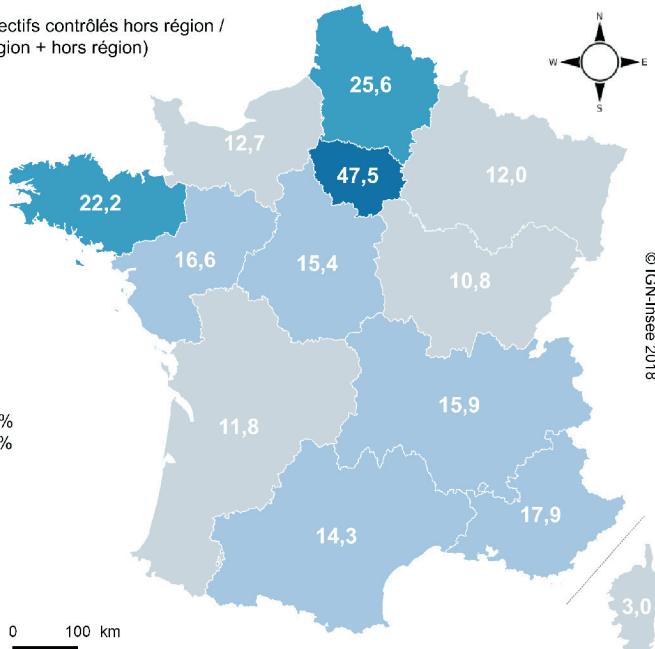
4 Un rayonnement régional mesuré

Taux de contrôle de chacune des régions métropolitaines en 2015

Taux de contrôle (en %) = effectifs contrôlés hors région / (effectifs contrôlés dans la région + hors région)

- plus de 26
- 22 à moins de 26
- 13 à moins de 22
- moins de 13

Régions



Moyennes

Régions de métropole : 17,4 %
Régions de province : 14,9 %

Lecture : 17,9 % des effectifs salariés contrôlés en France par des centres de décision de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont situés dans une autre région.

Champ : établissements employeurs marchands hors agriculture et intérim.

Source : Insee, Clap, Lifi 2015

situé dans une autre région. De même, 40 % des emplois industriels régionaux (soit 59 000 emplois) sont contrôlés depuis une autre région. Dans certaines activités telles la production et distribution d'électricité ou la fabrication de matériels de transport, cette proportion atteint même plus de neuf emplois sur dix.

...et un sur dix d'un décideur étranger

Près de 105 000 emplois de la région dépendent de centres de décision situés à l'étranger, soit 10,8 % des emplois salariés marchands de Paca contre 12,5 % en moyenne dans les régions de province. Le Grand Est et les Hauts-de-France, au carrefour de l'Europe du Nord et de l'Île-de-France, occupent les premières places. La moindre dépendance de Paca s'explique essentiellement par la structure du tissu productif régional. Très tournée vers les besoins de la population et des touristes, l'économie régionale se distingue par une surreprésentation de microentreprises des secteurs du commerce, de la restauration et de la construction. Moins souvent organisées en groupe, ces entreprises sont mécaniquement moins dépendantes. La position géographique privilégiée de la région et la dynamique liée à la présence de certains grands groupes étrangers de l'informatique et de l'industrie ne suffisent pas à compenser cet écart structurel.

C'est dans les secteurs de l'information-communication et de l'industrie (figure 3) que l'intensité de la dépendance à l'étranger est la plus élevée : respectivement

20 % et 17 % de l'emploi régional de ces secteurs sont contrôlés hors des frontières nationales. Cette proportion atteint 63 % dans les activités de raffinage, 56 % dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ou encore 47 % dans la fabrication de machines et équipements et la recherche-développement scientifique.

Trois quarts des emplois de Paca dépendant de l'étranger (soit 78 000) le sont de pays de l'Union européenne (UE28). Près de 16 000 emplois sont ainsi contrôlés depuis le Luxembourg, pays siège d'entreprises présentes en région telles qu'ArcelorMittal, Bourbon Offshore ou Constructions Industrielles Méditerranée (CNIM). Les entreprises allemandes dont Sartorius AG (fabrication d'emballages plastiques à Aubagne) contrôlent 14 000 emplois en Paca. Les Pays-Bas (12 000 emplois contrôlés en Paca) sont l'hôte des centres de décision, par exemple, du Carlton de Cannes et de LyondellBasell de Berre et Fos ; le Royaume-Uni (12 000 emplois contrôlés) de Primark et Petroineos. Hors Union européenne, seuls les groupes américains ont une présence marquée dans la région (13 000 emplois dont 3 500 pour les seuls groupes United Technologies, XPO Logistics, IBM et Brinks).

119 000 emplois contrôlés dans les autres régions

Si le tissu économique régional est en partie contrôlé de l'extérieur, les groupes « locaux » se projettent également au-delà des frontières de la région. Les centres de

décision localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur contrôlent 544 000 emplois salariés marchands locaux mais aussi 119 000 emplois dans les autres régions françaises, soit un taux de contrôle de 17,9 % (figure 4). Reflet à la fois d'un certain dynamisme entrepreneurial présent ou passé et de l'attractivité de la région pour la localisation de sièges sociaux d'entreprises ou de groupes, ce rayonnement au-delà des frontières régionales est à relativiser. Plus élevé, certes, que la moyenne des régions de province (14,9 %), il est inférieur à celui des régions Bretagne (22,2 %), Hauts-de-France (25,6 %) et surtout Île-de-France (47,5 %, soit 2,6 millions de salariés contrôlés dans les régions de province).

Sur les 119 000 emplois contrôlés par les centres de décision de Paca hors des frontières régionales, un sur cinq l'est en Île-de-France (26 000 soit 3,2 % de l'emploi marchand francilien). Les régions voisines Auvergne-Rhône-Alpes (23 000 emplois contrôlés) et Occitanie (18 000) complètent le podium (figure 2). Le solde des relations de contrôle et dépendance de la région n'est négatif qu'avec cinq régions métropolitaines : l'Île-de-France (- 213 000 emplois salariés), les Hauts-de-France (- 8 800), l'Occitanie (- 2 600), la Bretagne (- 1 400) et la Corse (- 300).

Le rayonnement entrepreneurial varie sensiblement selon les territoires de Paca. Plus de sept emplois sur dix contrôlés hors de la région (86 000) le sont ainsi par des entreprises des Bouches-du-Rhône. Terrain privilégié et historique d'implantation des sièges sociaux d'entreprises et groupes de la région, la zone d'emploi de Marseille-Aubagne en contrôle, à elle seule, 63 000. Les centres de décision localisés dans un autre département de Paca se projettent moins à l'extérieur des frontières régionales : 14 000 emplois contrôlés hors de la région par les entreprises de Vaucluse, 11 000 par celles des Alpes-Maritimes, 6 500 par celles du Var, 1 000 par celles des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Un rayonnement porté par des fleurons régionaux

Ce rayonnement au sein des frontières nationales est essentiellement le fait de fleurons régionaux. Plus de huit emplois sur dix contrôlés par Paca en France (81 %) le sont ainsi par une entreprise de taille intermédiaire ou une grande entreprise de la région (respectivement 38 % et 43 %). Ce contrôle externe est surtout porté par des entreprises des services administratifs et de soutien et plus précisément des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager. La

holding régionale Reinier se distingue particulièrement par les multiples implantations nationales d'ONET Propreté Multiservices (entreprise ONET Services). Autre moteur du rayonnement régional, les entreprises de transport et en particulier d'entreposage et des services auxiliaires des transports avec des têtes de pont telles que la Socata filiale du groupe aéronautique Sogemarco-Daher, Ports synergy ou encore TSO travaux ferroviaires filiale du groupe NGE. Le rayonnement international de Paca est pour sa part imputable à d'autres fleurons

régionaux des secteurs du transport et des services aux entreprises : 55 groupes et entreprises de Paca contrôlent environ 50 000 emplois à l'étranger via leurs filiales (source Ofats 2014). Plus des deux tiers de ces emplois sont concentrés dans trois groupes : la CMA-CGM dans le fret maritime, CIS (Catering International & Services) offrant des services de restauration et d'hôtellerie à destination entre autres de l'industrie pétrolière (plateformes offshore par exemple) et le groupe logistique ID Logistics (dont le siège est à Cavaillon). L'Union

européenne n'est pas la principale zone d'implantation des filiales des groupes de Paca : elle accueille seulement 16 % des emplois contrôlés à l'étranger (7 900) dont les deux tiers en Pologne, Espagne, Allemagne et au Royaume-Uni. Les pays où les filiales de Paca comptent le plus d'effectifs sont le Brésil (5 800 emplois contrôlés), l'Algérie (5 600), la Chine (3 000) puis la Côte d'Ivoire, l'Inde et le Maroc. ■

Définitions

Une **entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une partie des entreprises sont des groupes : dans ce cas, plusieurs sociétés forment une seule entité économique, contrôlée par un centre de décision unique.

Un **groupe de sociétés** est une entité économique formée par un ensemble de sociétés qui sont soit des sociétés contrôlées par une même société, soit cette société contrôlante. Contrôler une société, c'est avoir le pouvoir, par la détention des droits de vote, de nommer la majorité des dirigeants.

Le **centre de décision** est l'unité légale qui exerce le contrôle opérationnel des filiales. Ce contrôle se caractérise par le pouvoir de nommer les dirigeants des sociétés ou des « unités opérationnelles » en charge des activités du groupe. Si l'entreprise ne possède qu'un seul établissement, alors cet établissement constitue le centre de décision de l'entreprise. Si l'entreprise a plusieurs établissements et n'est pas contrôlée par un groupe, le siège social de l'entreprise est son centre de décision. Enfin si l'entreprise appartient à un groupe, le centre de décision est soit la société-mère du groupe (la tête de groupe), soit le centre de décision effectif issu de la source Lifi.

Le **taux de dépendance** est le rapport entre le nombre d'emplois salariés dépendant de centres de décision extérieurs au territoire et le total des emplois salariés de ce territoire.

Le **taux de contrôle** est le rapport entre le nombre d'emplois salariés contrôlés hors du territoire (limité à la France) et le total des emplois salariés contrôlés toutes localisations confondues (i.e. dans et en dehors du territoire).

Sources et champ de l'étude

Le dispositif **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)** vise à fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Cette étude utilise le millésime 2015 de ce dispositif.

Le **système d'information sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi)** vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à déterminer leur contour. Les données Lifi sont construites à partir des données de la Banque de France et des données du répertoire d'entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme). Ces données sont complétées par des données commerciales de Bureau Van Dijk (BvD) : la base Diane constituée à partir des obligations de publicité légale obligatoire auprès du greffe du tribunal. Cette étude en utilise le millésime 2015.

L'**enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Ofats)** mesure l'implantation étrangère des groupes français à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales opérant hors du territoire national. Cette étude utilise le millésime 2014 de cette enquête.

Cette étude a pour champ les **établissements employeurs des secteurs marchands hors agriculture et intérim**. Il s'agit plus précisément des établissements :

- de France entière ;
- ayant des salariés au 31 décembre de l'année 2015 ;
- appartenant à des entreprises dont le chiffre d'affaires n'est pas nul ;
- hors administration publique (administration, santé, enseignement et action sociale) ;
- hors agriculture, sylviculture et pêche ;
- et hors intérim.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenthi
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépot légal : février 2018
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France – Édition 2017 », *Insee Références*, octobre 2017
- Lecomte M., Terra S., « Contrôle et dépendance des entreprises : une économie régionale à la fois influente et dépendante », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 53, août 2017
- Baraton M., Lemasson J., « Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger », *Insee Première* n° 1611, juillet 2016
- Besson V., Pailler P., « Un salarié du privé sur quatre travaille dans une microentreprise », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 23, avril 2013

